

## Le Centre de Loisirs

C'est l'endroit où prendre son temps pour jouer est essentiel.

Nous avons pour volonté de proposer des **loisirs ludiques et éducatifs** dans lesquels nous privilégions les **projets des enfants**. Nos activités et notre fonctionnement permettent de **favoriser l'autonomie** en offrant aux enfants des **espaces de débat, de négociation et d'émancipation**.

La journée est construite pour répondre au **rythme des enfants**. Ils participent à la vie quotidienne du centre, ponctuée par des **temps d'activité** et des **temps de jeu libre**.

La vie au centre est axée autour du « **vivre ensemble** », du **respect de soi et de l'autre**.

Tout au long de l'été, des thèmes sont proposés. Ils servent de fil conducteur à la menée de projet.

(Si vous avez d'autres questions sur nos démarches pédagogiques, n'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements.)

## 2 SITES DE CENTRES DE LOISIRS

du 11 au 29 juillet



du 1er au 12 août



## Mini-camps, Séjours et Nuits découvertes

### POURQUOI RECREA ORGANISE DES SÉJOURS ?

L'été, c'est l'occasion de proposer aux enfants une **EXPÉRIENCE DIFFÉRENTE** de celle du centre de loisirs en partant camper sous les tentes en pleine nature.

C'est aussi le moyen de découvrir et de participer autrement à **LA VIE EN COLLECTIVITÉ** à travers des temps forts qui rythment la journée (réveil, repas, jeux, veillées...).

Nous mettons en place différents **CAMPS ADAPTÉS AUX TRANCHES D'ÂGE**. Ces camps ont lieu dans des structures d'accueil du territoire afin de donner la possibilité aux enfants de découvrir leur environnement à travers des activités et des jeux, l'accompagnement des animateurs et la vie du groupe.

### QU'EST-CE QU'UN MINI-CAMP ?

A destination des 3-6 ans, c'est une **première découverte de la vie sous tente et en groupe**.

Le lundi au centre de loisirs de Campeaux, nous organisons une journée de préparation sur le centre pour que les enfants puissent découvrir leurs camarades et les animateurs(trices) qui les accompagneront. Ils participeront aux préparatifs (faire les courses et le menu, apprendre à monter une tente...)

Du mardi au vendredi, sur place, les enfants découvriront de nouveaux lieux et feront l'expérience du campement tout en participant à la vie quotidienne du groupe (mettre la table, aider au repas, faire la vaisselle...), toutes ces petites tâches qui sont autant d'apprentissages de l'autonomie.

### Les tarifs centre de loisirs pour les habitants de la commune\*

\*Les familles résidant sur d'autres communes se verront appliquer une majoration de 3 € par jour.

TARIF vacances à la journée (MSA et CAF) pour les 3-6 ans, 6-10 ans et 10 ans et +	Allocataire CAF et MSA					
	0-620	621-900	901-1200	1201-1500	1501-1800	1801+
Quotient						
Prix facturé à la famille	8.59€	11.51 €	12.51 €	13.51 €	14.51 €	15.51 €

### Les tarifs séjours, mini-camps et nuits découvertes pour les habitants de Soulevre en Bocage\*

\*Les familles résidant sur d'autres communes se verront appliquer une majoration de 3 € par jour.

Mini-camp 5 jours - 3 nuits	Allocataire CAF et MSA					
	0-620	621-900	901-1200	1201-1500	1501-1800	1801+
Quotient						
Prix facturé à la famille	67.15 €	81.75 €	86.75 €	91.75 €	96.75 €	101.75 €

Séjour 5 jours - 4 nuits	Allocataire CAF et MSA					
	0-620	621-900	901-1200	1201-1500	1501-1800	1801+
Quotient						
Prix facturé à la famille	77.15 €	91.75 €	96.75 €	101.75 €	106.75 €	111.75 €

Séjour 2 jours - 1 nuit	Allocataire CAF et MSA					
	0-620	621-900	901-1200	1201-1500	1501-1800	1801+
Quotient						
Prix facturé à la famille	24.86 €	30.70 €	32.70 €	34.70 €	36.70 €	38.70 €

Séjour 13/17 ans	Allocataire CAF et MSA					
	0-620	621-900	901-1200	1201-1500	1501-1800	1801+
Quotient						
Prix facturé à la famille	104.05 €	118.65 €	123.65 €	128.65 €	133.65 €	138.65 €



## LIEUX D'ACCUEIL ?

Le centre de loisirs propose des lieux d'accueils différents où vous pouvez déposer et venir chercher vos

enfants.

Ils sont ensuite transportés vers leur centre de loisirs respectif.

L'accueil commence à 8 h sur tous les lieux et se termine à 18h30.

Un animateur est présent sur chaque lieu d'accueil. La tournée de bus est organisée matin et soir.

Du 11 au 29 juillet  
4 sites d'accueil

Départ le matin de

Campeaux : 8h30  
La Graverie: 8h45  
St Martin des B : 8h45  
Bény-Bocage : 9h

Arrivée l'après-midi à

Bény-Bocage : 17h15  
La Graverie : 17h30  
St Martin des B : 17h30  
Campeaux : 17h45



Du 1er au 12 août  
4 sites d'accueil

Départ le matin de

La Graverie : 8h30  
Campeaux : 8h45  
St Martin des B : 9h  
Bény-Bocage : 9h15

Arrivée l'après-midi à

Bény-Bocage : 17h  
La Graverie : 17h15  
Campeaux : 17h30  
St Martin des B : 17h45

## Modalités d'inscription

### POUR INSCRIRE VOTRE ENFANT EN SÉJOUR OU AU CENTRE DE LOISIRS :

Votre inscription ne sera déclarée valide qu'à réception d'un dossier complet.

Pour ce faire, nous devons avoir en notre possession un **dossier d'inscription** (les enfants scolarisés en primaire sur Souleuvre en Bocage n'ont pas à remplir ce dossier) **ET** une **fiche d'activités (centre ou séjour)**. Les différents documents sont disponibles à la Maison de Services (2, place de la Mairie à Bény-Bocage), sur le site internet [www.souleuvreinbocage.fr](http://www.souleuvreinbocage.fr) ou par mail : [recrea@souleuvreinbocage.fr](mailto:recrea@souleuvreinbocage.fr).

Vous pouvez aussi inscrire votre via le portail FAMILLE (<https://souleuvreinbocage.leportailfamille.fr/>)

### MODALITÉS DU CENTRE DE LOISIRS :

Afin de pouvoir mener des projets avec les enfants, l'inscription des enfants (hors activités 10 ans) est obligatoire **au moins trois jours par semaine** (hors semaine du 11 au 15 juillet où l'inscription obligatoire est de deux jours).

### LES AIDES CENTRE ET SÉJOUR :

Si vous avez le droit à des aides (Bourses du Conseil Général ou Bons Vacances), veuillez les fournir signées en même temps que votre dossier d'inscription. Si vous êtes allocataires MSA, vous pourrez payer la facture avec les chèques vacances envoyés par votre caisse.

- **Les Bourses du Conseil Départemental** : C'est une aide pour les jeunes âgés de 11 à 15 ans participant à un accueil en centre de loisirs ou bien à un séjour ou le jeunes de 10 et 16 ans s'ils peuvent justifier d'une scolarisation au collège. Cette bourse peut aller de 50 à 150 € pour la période des grandes vacances. Pour ce faire, vous devez effectuer votre demande de bourse en ligne avant le 30 juin depuis le site internet du Conseil Départemental (<https://portail.teleservices.calvados.fr/demande-de-bourses-vacances-collegiens/>)
  - Pour pouvoir bénéficier de cette aide, il faut :
  - Que vous soyez domicilié dans le Calvados,
  - Que votre enfant soit âgé de 11 à 15 ans (ou 10 et 16 ans s'ils peuvent justifier d'une scolarisation au collège) et qu'il fréquente un centre de loisirs,
  - Que la dépense soit au moins de 50 euros / 150 euros,
  - Disposer d'un quotient familial inférieur ou égal à 700 €
- **Les Pass'vacances CAF** : pour les séjours d'une durée égale ou supérieure à 3 jours. Les bons ne sont plus envoyés automatiquement. Vous devez demander les Pass'Vacances Enfants à la Caf du Calvados qui vous les enverra personnellement. Les Pass'Vacances Enfants sont signés à remettre à l'organisateur du séjour dès l'inscription. Le montant de l'aide est soumis à condition de ressources (quotient familial compris entre 0 et 700 €).
- **Les Chèques Vacances MSA** : Des chèques vacances ANCV (de 40 € à 100 €) sont attribués pour les enfants âgés de 2 à 18 ans. Ils sont adressés en début d'année aux familles dont le quotient familial est inférieur à 900 euros. Le montant des chèques est soumis à condition de ressources.